

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1669

Artikel: Stakeholders. Partie 1, La fin de l'impunité; les entreprises face à leur responsabilité
Autor: Danesi, Marco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fin de l'impunité; les entreprises face

De la famille aux managers, le capital a coupé ses liens avec la société. Depuis trente ans cependant, la lutte est vive pour reconquérir leur contrôle. Des caisses de pensions aux consommateurs, via des fonds éthiques, la moralisation est en cours.

Actionnaires - caisses de pension ou petits porteurs - tiers-mondistes, consommateurs et autres mouvements écologistes défient depuis une trentaine d'années la toute puissance des grandes sociétés, nationales ou multinationales, et de leurs managers. Rassemblés sur un front cosmopolite, hétérogène, fragmenté, ils veulent tous «civiliser l'argent», selon un slogan lancé par Pain pour le prochain en 2001. Il ne s'agit pas de dépasser le capitalisme, mais de le domestiquer.

De l'intervention lors des assemblées générales aux campagnes publiques en passant par occupations et grèves de la faim, les parties prenantes - *stakeholders* - tentent d'infléchir le capital. Le mouvement né aux Etats-Unis dans les années septante a ensuite traversé l'Atlantique, pour atteindre enfin les géants du sud-est asiatique. Conseils d'administration et comités de direction s'y résignent, bon gré mal gré.

Du coup, les ONG, auparavant ennemis, deviennent des partenaires, tour à tour légitimes ou à peine tolérées, sur la voie du changement. Même si les actions de rue et le lobbying auprès des institutions, nationales et internationales, restent toujours d'actualité afin d'imposer les principes de justice sociale et du commerce équitable.

En même temps, les actionnaires laissent libre cours à leur curiosité, posent des questions, demandent des affaires transparentes, qui doivent rapporter certes, mais pas à n'importe quel prix. Fonds et placements verts se multiplient. De nouveaux services voient le jour. D'un côté, les consultants en développement durable accompagnent CEO et cadres vers le profit responsable. De l'autre, les analystes de la bonne gouvernance désignent les établissements dignes d'un investissement éthique. Bref, encerclées, les entreprises n'ont plus qu'une alternative : se doter d'une conscience ou subir les attaques incessantes des «moralisateurs».

Les actionnaires à la rescoussse

Après les chevaliers d'industrie, pères du capital et des salariés, chassés ensuite par les technocrates tout-puissants, qui gouvernent les entreprises en gestionnaires éclairés, voici le temps de l'actionnaire qui veut contrôler les sociétés dans lesquelles il investit, directement ou à son insu, via les caisses de pension notamment. C'est ainsi que Pierre-Yves Gomez raconte la marche vers une future *République des actionnaires*, titre du livre qu'il a publié en 2001 chez Syros avec le concours d'*Alternatives Économiques*.

En trois siècles, le pouvoir du sang s'évide au profit du droit, en passant par une période où le savoir des experts a déshérité les familles des origines et marginalisé les actionnaires. Désincarnée, l'économie se voue corps et âme à la performance et à la croissance, loin des lenteurs et des compromis politiques. Tant que ça marche, le manager peut régner en paix. Et les business schools font un malheur. Cependant à partir des années soixante, le climat change. La critique s'organise. Les intellectuels d'une part, Galbraith en tête dès 1958 (*L'Ere de l'opulence*), relayés peu après par les mouvements post-68 des consommateurs ou par les organisations écologistes - aux trousses des marques mondialisées -

s'attaquent à l'hégémonie des multinationales dirigées par une oligarchie de CEO et PDG qui cumulent les charges, s'échangent les fauteuils et s'enrichissent à coup de stock-options et d'indemnités royales. Un article d'Erik Assadourian, paru dans l'*Etat de la planète magazine* (mai/juin 2005), encadre bien la force de frappe des transnationales qui rivalisent avec les PNB nationaux. Leur influence sur la vie quotidienne de millions d'individus saute aux yeux. Sans parler des coûts sociaux et environnementaux qui pèsent sur les contribuables. Selon Raph Estes (*Tyranny of the Bottom Line*) aux Etats-Unis en 2002, ces coûts dépassent largement, quatre fois plus, les bénéfices de toutes les sociétés américaines qui totalisaient 822 milliards de dollars. Inventées pour fournir biens et services, les grandes entreprises se sont métamorphosées en parasites de leur environnement. Mais la contestation ne suffit pas, elle connaît d'ailleurs des hauts et des bas, même si elle obtient des résultats spectaculaires, surtout au cours des années nonante (voir le succès de l'année du *sweatshop* en 1996 évoqué par Naomi Klein dans *No Logo*).

Suite à la page 7

Les quakers précurseurs

AU XIX^e siècle déjà les quakers américains investissaient leurs économies selon des critères très stricts. Ils excluaient de leurs portefeuilles notamment les fabricants d'armes et de tabac. De nos jours, ils poursuivent sur le chemin tracé par leurs ancêtres et ont banni également les OGM.

Shareholders et Stakeholders

D'un côté il y a les bénéficiaires des dividendes, et en face tous les autres acteurs impliqués par le fonctionnement d'une entreprise : clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs, les collectivités publiques et la société civile. Les générations futures ainsi que l'environnement naturel peuvent être considérés au sens large comme des parties prenantes (*stakeholders* en français).

à leur responsabilité

En deux volets, voici l'histoire de ce changement et un inventaire des acteurs et des produits qui animent l'univers des investissements responsables.

Besoin d'argent

Au terme des Trente Glorieuses, la nécessité de moderniser l'appareil productif, la tertiarisation croissante et la crise à la fois monétaire et pétrolière déclenchent aux Etats-Unis une forte demande de capitaux sur le marché boursier où une multitude de petits actionnaires «prêtent» traditionnellement leurs économies aux entreprises du pays. Les caisses de pension (*pension funds*), qui assurent depuis peu les retraites des Américains, doivent à leur tour rentabiliser les fonds de leurs cotisants. Offre et demande se rencontrent et font exploser le marché financier d'outre-Atlantique. Wall Street capitalise 17000 milliards de dollars au début du XXI^e siècle, ils étaient à peine 600 en 1970.

Corporate governance

Le gouvernement d'entreprise correspond à l'ensemble des règles qui définissent les relations de pouvoir entre la direction générale, le conseil d'administration, les actionnaires, ainsi que toutes les autres parties prenantes de l'entreprise. L'objectif principal est d'augmenter, à long terme, la valeur de l'entreprise.

Il n'existe pas à ce jour de standardisation officielle des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant plusieurs sociétés et organismes, dont l'OCDE, ont défini des recommandations dans ce domaine. Les principaux critères se réfèrent notamment à la transparence du fonctionnement de l'entreprise, à l'égalité de traitement entre actionnaires, ainsi qu'à l'indépendance du Conseil d'administration. (Ethos)

De fil en aiguille, d'autres produits financiers (mutual funds) se développent et absorbent l'épargne de millions d'Américains (ils étaient six en 1950, vingt-cinq en 1975 et trente en 2000).

La nécessité de contrôler

Les placements à long terme, stables et productifs, mais également les intérêts des corporations qu'elles représentent (fonctionnaires, syndicats et Eglises), obligent les caisses de pension américaines à se pré-occuper de la gestion et des activités des sociétés dans lesquelles elles investissent, voire à combattre leurs dérives. Le besoin de contrôle débouche sur la réforme des entreprises. But de l'opération: rendre aux actionnaires leurs prérogatives et limiter la mainmise des dirigeants. En même temps, toujours aux USA, les investisseurs commencent à sélectionner entre bonnes et mauvaises sociétés. Le boycott de l'Afrique du Sud s'étend ensuite au secteur de l'armement, du tabac, de l'alcool avant de censurer le travail enfantin ou l'expérimentation animale jusqu'à la naissance des fonds éthiques ou verts. Ils représentent aujourd'hui près de 15% de portefeuilles d'investissements aux Etats-Unis.

En quelques années, la révolution partie du nouveau monde atteint l'Europe. Les principes d'une gestion transparente et démocratique se généralisent alors que la pression des ONG sur les multinationales s'accentue en faveur des pays pauvres. L'actionnariat de masse se développe et avec lui la demande accrue de surveillance. Car si le profit reste primordial, la manière de l'obtenir n'est plus indifférente. *md*

Les sources et les références utilisées pour la rédaction de cet article sont disponibles sur notre site Internet: www.domainepublic.ch (numéro en ligne)

Ni trop, ni trop peu

Il est évident que l'institution d'un tribunal des comptes n'est pas réservée aux grandes puissances puisque le Luxembourg, par exemple, a une «Chambre des comptes». Les Etats-Unis, quant à eux, ont choisi un autre nom pour l'organisme supérieur de contrôle des finances publiques. En Suisse, au niveau fédéral, c'est le Contrôle fédéral des finances, incorporé administrativement au Département fédéral des finances. Signalons son fort intéressant site internet aux curieux (www.efk.admin.ch).

La modernisation de l'administration fédérale impose aussi une modernisation dans ce domaine. Indépendamment de la mise à jour, en 1999, de la loi sur le contrôle des finances, une expertise a été effectuée par la Cour des comptes allemande (Bundesrechnungshof). Les résultats sont élogieux. La lecture de l'étude consacrée à ce sujet par *L'Expert-comptable suisse* (octobre 2005), ou du résumé en français sur le site internet susmentionné, le confirment. La question de la création d'une Cour des comptes en Suisse a déjà été envisagée à diverses époques. La solution actuelle faisant intervenir la Délégation des finances des Chambres fédérales dans la hiérarchie du contrôle des finances fédérales a été toujours positive. Mais, car il y a un «mais», le projet pilote de l'incorporation du Contrôle fédéral des finances au «Share Service Center Rechnungswesen (comptabilité)» du Département fédéral des finances aura-t-il des répercussions sur cette indépendance en raison des conséquences en matière d'économie ? C'est alors que se poserait la question de la place dans l'administration ou de la création d'une Cour des comptes fédérale. Il en est question dans le livre de Stefan Koller, *Braucht die Schweiz einen Rechnungshof?* Haupt, 2004. En tout cas, n'oublions pas le dicton «Trop et trop peu gâtent tous les jeux».

cfp